



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00013

Numéro SIREN : 808 808 091

Nom ou dénomination : A-M-A

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/005155

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/005155**
n° de gestion : **2015B00013**
n° SIREN : **808 808 091 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 23/03/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

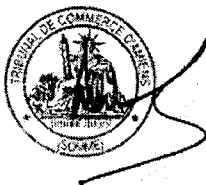
A-M-A - Société par actions simplifiée
6 domaine du Château 80160 Flers-sur-noye -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



333168

SASU A.M.A.

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros**

**Siège social : 6 domaine du Château
80 160 FLERS SUR NOYE**

808 808 091 RCS AMIENS



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29/06/2017**

Le VINGT NEUF JUIN DEUX MIL DIX SEPT à DIX HUIT HEURES, au Siège Social, à FLERS SUR NOYE (Somme), 6 domaine du château,

Monsieur Geoffrey BOUVIER, propriétaire de la totalité des DEUX MILLE (2000) actions d'UN EURO (1€), chacune de valeur nominale, de même catégorie, intégralement libérées émises par la Société SASU A.M.A., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de DEUX MILLE EUROS (2 000 €), dont le Siège Social est à FLERS SUR NOYE (Somme), 6 domaine du château.

Associé Unique et Président de ladite Société.

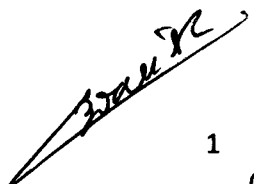
A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société SASU A.M.A. Et d'Associé Unique de ladite Société, a établi et arrêté les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2016. Il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Statutairement en vertu des articles 17 et 18, l'Assemblée est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société.


1
GB

Le Président dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 Décembre 2016.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- Le rapport de gestion du Président de la Société.
- Le rapport du Président de la Société sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce.
- Le texte du projet de décisions.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et généralement tous les documents devant d'après les dispositions statutaires et la législation des Sociétés Commerciales, être communiqués à l'Associé Unique ont été remis à ce dernier dans les conditions et les formes dans lesquelles sont prises les décisions collectives conformément aux statuts de la Société.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

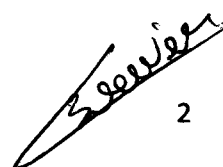
ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.
- Rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes et des conventions.
- Affectation des résultats.
- Ratification des actes accomplis pendant la période de constitution de la Société.
- Pouvoirs, Formalités, Publicité.
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion puis présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Associé Unique les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

Le Président donne ensuite lecture de son rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président met ensuite aux voix les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :


2 GB

PREMIERE DECISION :

L'associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président de la Société sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2016** approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président, ainsi que les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par : **VINGT MILLE HUIT CENT QUATRE EUROS ET UN CENTIMES (20 804,01 €) de BENEFICE.**

L'associé Unique approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président de la Société au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait.

L'associé Unique donne quitus de son mandat pour cet exercice au Président de la Société.

- **Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

DEUXIEME DECISION :

L'associé Unique constate, approuve et déclare qu'au cours de l'exercice social écoulé clos le 31 Décembre 2016 aucune convention visée par l'article L 227-10 du code de Commerce n'a été conclue.

- **Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

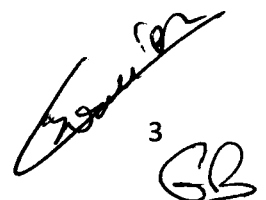
TROISIEME DECISION :

L'associé Unique, sur la proposition du Président de la Société, décide l'affectation et la répartition suivante du résultat comptable de l'exercice considéré, savoir :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Bénéfice comptable | 20 804,01 Euros |
| - A report à nouveau | 20 804,01 Euros |

L'associé Unique reconnaît, en outre, que le rapport présenté par la Président de la Société mentionne conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice qui constitue notre premier exercice social.

- **Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**



Handwritten signature and initials, possibly 'GB', with a small number '3' next to it.

QUATRIEME DECISION :

L'associé Unique ratifie, en tant que de besoin, les actes accomplis au nom et pour le compte de la Société, entre la date de la signature des statuts et celle de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, ces actes et engagements qui en découlent seront réputés avoir été souscrits dès l'origine par la Société.

- **Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

CINQUIEME DECISION :

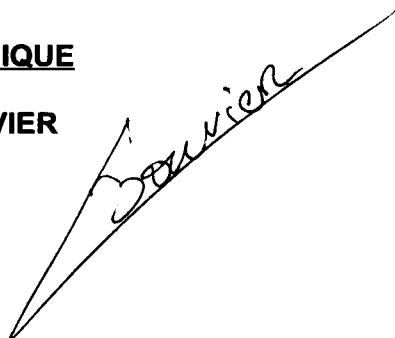
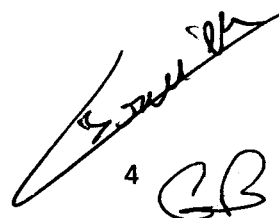
L'Associé Unique confère, en conséquence, tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifié conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légale.

- **Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par l'Associé Unique et répertorié sur le Registre des décisions de l'Associé Unique.

L'ASSOCIE UNIQUE

Geoffrey BOUVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bouvier', written diagonally across the page.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Bouvier', written diagonally across the page. Below it are the initials 'GB' and a small number '4'.

Tableaux récapitulatifs de la résolution d'Affectation du Résultat

GREFFE DU TRIBUNAL

DE COMMERCE

22 AOUT 2017

AMIENS

I - Origines.

Numéro du compte	Libellé du compte	Montant d'origine	Montant affecté
12000000	RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE DE L'EXERCICE	20 804,01	20 804,01

Somme affectable 20 804,01

II - Affectations.

10610000	RÉSERVE LÉGALE	Plafond		
		Base de calcul de la réserve légale	20 804,01	
		Solde avant affectation		
		Montant restant à doter		
		Montant affectable		0,00
45700000	DIVIDENDES			0,00

Somme affectée aux réserves et aux distributions : 0,00

11000000	REPORT À NOUVEAU		20 804,01
----------	------------------	--	-----------

Somme des affectations : 20 804,01

III - Récapitulatif.

Numéro du compte	Libellé du compte	Solde initial	Dotation	Prélèvement	Solde apr. Affect.
10610000	RÉSERVE LÉGALE				0,00
12000000	RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE DE L'EXERCICE	20 804,01		20 804,01	
45700000	DIVIDENDES				
11000000	REPORT À NOUVEAU		20 804,01		20 804,01

Somme affectable 20 804,01 20 804,01 20 804,01 20 804,01

[Signature]
GB

011151 - SASU A-M-A
RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ
DERNIERS EXERCICES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

22 AOÛT 2017

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013 - 02	Exercice 2012
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	2 000	2 000			
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)					
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	145 645	27 257			
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions.....	22 035	-13 786			
- Impôts sur les bénéfices	1 223				
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	20 804	-13 877			
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	8	91			
- Résultat distribué (D)					
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions					
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)					
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- Montant de la masse salariale de l'exercice					
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					

[Signature]
GB

Désignation de l'entreprise	SASU A-M-A		
Adresse de l'entreprise	6 Domaine du Château	80160	FLERS SUR NOYE
N° SIRET*	8 0 8 8 0 8 0 9 1 0 0 0 1 7		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent *	13

Néant ☐ *
22 Aout 2017
AMIENS
80 - 02

				Exercice N clos le					
				31/12/2016					
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012			
		Autres *		014	99	016	99		
	Immobilisations corporelles*		028		030				
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044	99	048	99			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052			
		Marchandises *		060	680	062		680	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	4 943	070		4 943	
		Autres* (3)		072	2 518	074		2 518	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	30 390	086		30 390		
	Charges constatées d'avance*		092	339	094		339		
	Total II		096	38 870	098		38 870		
	Total général (I + II)		110	38 969	112	99	38 870		
PASSIF								Exercice N	
								NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		2 000		
	Ecart de réévaluation				124				
	Réserve légale				126				
	Réserves réglementées *				130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132				
	Report à nouveau				134		-13 877		
	Résultat de l'exercice				136		20 804		
	Provisions réglementées				140				
Total I				142		8 927			
Provisions pour risques et charges				154					
Total II				154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		17 685		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 8 929)				172		12 258		
	Produits constatés d'avance				174				
	Total III				176		29 943		
Total général (I + II + III)				180		38 870			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A-M-A

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	135 444	
	Production vendue {	biens		dont export et livraisons	215	214		
		services *		intracommunautaires	217	218	10 202	
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	34		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	145 679	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	105 137
	Variation de stock (marchandises)*						236	-341
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	18 553
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 144)						244	144
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	8
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	123 504	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	22 175	
Produits financiers (III)		280	24	Charges financières (V)		294	172	
Produits exceptionnels (IV)		290		Charges exceptionnelles (VI)		300		
Impôt sur les bénéfices*						306	1 223	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	20 804	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	20 804	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	1 223		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350	
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	22 027	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * 13 877 dont imputés sur le résultat :				360	13 877		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	8 150	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Signature

GB

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A-M-A

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	99	412		414		416	99	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	99	492		494		496	99	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	91	502	8	504		506	99	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	91	572	8	574		576	99	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A-M-A

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	13 877
Déficits imputés	983	13 877
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

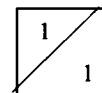
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	29 540
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 956
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

8 0 8 8 0 8 0 9 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A-M-A

ADRESSE (voie)

6 Domaine du Château

CODE POSTAL

80160

VILLE

FLERS SUR NOYE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BOUVIER Prénom(s) GEOFFREY
 Nom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 2 000,00
 Naissance : Date 22/01/1980 N° Département 60 Commune BEAUVAIS Pays France
 Adresse : N° 6 Voie DOMAINE DU CHATEAU
 Code Postal 80160 Commune FLERS-SUR-NOYE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

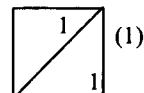
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT


 Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET :

8 0 8 8 0 8 0 9 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A-M-A

ADRESSE (voie)

6 Domaine du Château

CODE POSTAL

80160

VILLE

FLERS SUR NOYE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

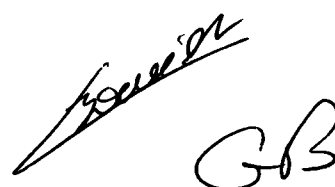
Désignation de l'entreprise SASU A-M-A
Numéro siret 80880809100017

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne 330)</u>	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne 350)</u>	
TOTAL		



Désignation de l'entreprise SASU A-M-A
Numéro de siret 80880809100017

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Locations constatées d'avance Locations constatées d'av			81		
Charges constatés d'avance EXPO PERMANENTE EN			217		
Entretien et réparations const Entretien et réparations co			40		
Total des charges constatées d'avance			339		

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

Source
GB

Désignation de l'entreprise SASU A-M-A
Numéro de siret 80880809100017

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					


GB

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	80880809100017	4799B
SASU A-M-A 6 Domaine du Château 80160 FLERS SUR NOYE	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

€

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	22 027
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	13 877

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	8 150
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		8 150
l	III BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

